



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Un événement exceptionnel peut survenir à Clamart mettant en danger la population. La sécurité des personnes étant la priorité de la Municipalité, nous avons édité un Plan Communal de Sauvegarde qui organise l'action des services municipaux et des habitants en cas d'incident important.



Retrouvez toutes les informations utiles en cas de crise sur :

- La rubrique Actualités
- Les réseaux sociaux de la Ville : [Facebook](#)  et [Twitter](#) 

## LES RISQUES

## LE RISQUE INONDATION

La ville n'est pas directement concernée par les crues de Seine.

Cependant, les communes voisines seraient durement frappées en cas de crues (type 1910) et la commune mise à contribution par solidarité. L'ensemble de ses moyens serait mis à disposition de nos voisins. Par ailleurs, des inondations par ruissellement et, dans une moindre mesure, des coulées de boue sont possibles à Clamart du fait de la configuration des pentes.

## LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les principaux risques sur la commune sont dus aux carrières souterraines abandonnées :

- Affaissements
- Effondrements

Les principaux enjeux pour la commune de Clamart sont humains dans la mesure où de nombreuses zones sont exposées (accident du 1er Juin 1961, 21 morts et 50 blessés).

Les principaux secteurs sont les quartiers limitrophes de Vanves, Meudon et Issy-les-Moulineaux, notamment entre l'avenue Henri Barbusse et le bois.

## LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES OU RADIOACTIVES

Le risque de transports de matières dangereuses ou radioactives correspond aux transports de transit ou de desserte de produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs, par voie routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation. Clamart est concernée par les transports de matières dangereuses sur les voies suivantes :

- La RD 906, 986
- LA RD 2, 1302, 406, 68, 71, 73
- Les voies ferrées et la gare
- Les canalisations de gaz

Concernant les transports de matières radioactives, la route RD 906 et l'autoroute 86 sont concernées. La présence de plusieurs zones d'activités (Plateau de Fontenay) a pour effet une augmentation du trafic routier. Enfin, la présence de stations-services implique un trafic d'hydrocarbures.

Un accident de ce type entraînerait, suivant les matières, un confinement de la population à p

proximité de l'accident, voire une évacuation dans une zone limitée.

## LE RISQUE INDUSTRIEL

La commune de Clamart est située à proximité immédiate du CEA de Fontenay. Ce site de recherche est en cours de démantèlement (prévu pour 2034).

Pour Clamart, les principaux enjeux sont :

- › L'exposition de la population voisine du CEA
- › L'impact sur les infrastructures : voies routières
- › L'impact sur l'environnement dont les cours d'eau

Les principales mesures prises concernent :

- › La propagation de l'alerte pour le confinement
- › La mise en place de contre-mesures immédiates (confinement, restriction de circulation, évacuation...)
- › La neutralisation des axes routiers.

Un accident majeur sur ce site entraînerait un confinement de la population dans les périmètres concernés, dans l'attente d'une prise en charge par les services de secours spécialisés. Des distributions de comprimés d'iode à la population pourraient être organisées en cas de nuage radioactif. Une sirène est activée en cas d'accident depuis le CEA de Fontenay.

## LES RISQUES SANITAIRES

Virus H5N1, variole, SRAS, la population doit pouvoir être protégée de tels fléaux naturels et les services publics continuer de fonctionner malgré une telle catastrophe. Un événement de cet ordre entraînerait le confinement de la population et le bouclage de la zone. Les dispositifs de distribution pourraient être activés pour la distribution d'antidotes. La commune s'est dotée d'un Plan de Continuité de services, permettant aux services les plus importants (par exemple État civil, restauration des personnes âgées, services techniques, etc..) de maintenir leur activité malgré les absences dues à une pandémie éventuelle.

À plus petite échelle, les dispositifs liés à l'eau, aux cantines et aux écoles permettraient de déclencher l'alerte et de prendre des mesures en cas de risques sanitaires localisés.

## LES RISQUES INTEMPÉRIES

Les aléas identifiés sont : la canicule, les vents et orages violents, les fortes précipitations, la neige et le verglas.

Pour répondre à ces situations, la Préfecture a mis en place :

- Un plan départemental de gestion de la canicule
- Un plan d'alerte météo et de gestion des intempéries majeures
- Un plan définissant les mesures d'urgence en cas de pollution atmosphérique
- Un plan neige verglas en Ile-de-France.

L'ensemble de ces plans vise à organiser la veille, l'alerte et le traitement (hébergement, évacuations, suivi...) de la population.

## LES RÉPONSES

### LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Face à l'ensemble de ces enjeux, la municipalité a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui recense précisément les aléas, les enjeux, et surtout les moyens et l'organisation mis en œuvre au niveau communal pour répondre au mieux à toutes ces situations.

Les différents plans de secours qui ne sont pas classés « secret défense » et le Plan Communal de Sauvegarde sont consultables à la mairie.

### LES CONDUITES A TENIR

#### Le confinement

1. Mettez-vous à l'abri
2. Indiquez votre présence au moyen d'un chiffon rouge à la poignée de porte, à la fenêtre
3. Fermez les portes et les fenêtres ainsi que les systèmes de ventilation et de climatisation
4. Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieur (trappe du foyer, échangeur d'air, thermopompe, hotte de cuisine, sècheuse, etc.) avec des chiffons ou des linges humides pour empêcher les produits toxiques gazeux de pénétrer dans le logement
5. Calfeutrez les portes et les fenêtres avec du ruban adhésif plastifié
6. Libérez les lignes téléphoniques pour les services d'urgence
7. Laissez vos enfants à l'école ou à la garderie, ils y sont en sécurité et pris en charge
8. Consultez le site internet et les réseaux sociaux de la Ville pour connaître les consignes à suivre (lien vers la Page Facebook et le compte twitter))
9. Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre également : France Info : 105,5 FM (<https://www.francetvinfo.fr/en-direct/radio.html> ) - France bleu Ile de France : 107,1 FM (<https://www.francebleu.fr/107-1> ) - France Inter : 87,8 FM (<https://www.franceinter.fr/> )

## L'évacuation

1. Fermez les portes et les fenêtres
2. Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieur (trappe du foyer, échangeur d'air, thermopompe, hotte de cuisine, sècheuse, etc.) avec des chiffons ou des linges
3. Fermez la conduite d'entrée d'eau à la maison
4. Fermez le circuit électrique (sauf le chauffage en hiver)
5. Éteignez les lumières et autres appareils électriques
6. Quittez le logement le plus rapidement possible avec votre trousse de survie (médicaments, papiers, eau, matériel de premiers secours, vêtements chauds, couvertures...)
7. Laissez vos enfants à l'école ou à la garderie, ils y sont en sécurité
8. Punaisez un document sur votre porte pour dire où vous vous rendez
9. Rendez-vous au plus vite sur le site de rassemblement défini par les autorités
10. Faites-vous inscrire à votre arrivée par les autorités et suivez leurs indications. Dites aux autorités si vous avez des enfants ou de la famille dans la zone.

## L'alerte





**DANS TOUS LES CAS, SUIVRE SCRUPULEUSEMENT LES INDICATIONS DES AUTORITÉS. N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE, ILS SONT PRIS EN CHARGE ET SONT EN SÉCURITÉ.**

Préparez à toutes fins utiles une trousse d'urgence composée de :

- › Une lampe de poche avec piles de rechange
- › Une trousse à pharmacie
- › Vos papiers, un peu d'argent
- › Vos médicaments courants pour au moins une semaine
- › Des couvertures
- › Des vêtements chauds
- › Une réserve d'eau
- › Une radio à piles
- › Du matériel de confinement (gros adhésifs, serpillière, coton...)

En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée :

- › par le site internet et les réseaux sociaux de la Ville ([Facebook](#)  et [Twitter](#) )
- › Par les sirènes, en particulier pour la zone limitrophe de Fontenay
- › Par des dispositifs mobiles munis de haut-parleurs
- › Par les services de sécurité, en porte-à-porte, en particulier pour les personnes vulnérables recensées volontairement à la mairie
- › Par les médias, en particulier radios
- › Par affichage en tout lieu utile

**SUIVEZ SCRUPULEUSEMENT LES INSTRUCTIONS DONNÉES PAR LES AUTORITÉS.**

Présentez-vous à la mairie pour vous faire recenser si vous estimez qu'en cas d'alerte vous avez besoin d'aide (personnes âgées, vulnérables, à mobilité réduite, handicapées).

# NUMÉROS UTILES

Mairie : 01 46 62 35 35

Urgences : 112

Pompiers : 18

Police : 17

SAMU : 15

Hôpital public Antoine Bécclère : 01 45 37 44 44

Hôpital d'Instruction des Armées Percy : 01 41 46 60 00

Centre antipoison : 01 40 05 48 48

## À LA UNE



SÉCURITÉ, JEUNESSE

**La Police  
municipale  
forme des  
jeunes**



ENVIRONNEMENT, FL  
ASH INFO

**Influenza  
aviaire :  
protection des  
oiseaux  
domestiques**



FLASH INFO, CORON  
AVIRUS COVID-19

**Covid-19 :  
point de  
situation à  
Clamart**

[!\[\]\(8aa05b4b06c05d58ddd90cdbf335b307\_img.jpg\) TOUTES LES ACTUALITÉS](#)

## À LIRE AUSSI





## POLICE MUNICIPALE

[🔍 LIRE LA SUITE](#)



## PLAN NEIGE

[🔍 LIRE LA SUITE](#)





## SÉCURISATION DES BIENS

[🔍 LIRE LA SUITE](#)



<https://www.clamart.fr/fr>



<https://www.clamart.fr/fr>

### MAIRIE DE CLAMART

PLACE MAURICE GUNSBOURG  
92140 CLAMART

#### HORAIRES:

Mairie de Clamart  
Espace d'accueil Clamart&Vous  
Adresse : place Maurice Gunsbourg  
92140 CLAMART  
01 46 62 35 35

LUN. : 8h30-12h30 / 13h30-18h  
MAR. : fermé le matin - 13h30-18h00  
MER. : 8h30-12h30 / 13h30-18h  
JEU. : 8h30-12h30 / 13h30-18h  
VEN. : 8h30-12h30 / 13h30-17h  
SAM. : 8h30-12h

#### MAIRIE ANNEXE DU PAVE BLANC

LUN. : 8h30-12h30/13h30-17h  
MER. : 8h30-12h30/13h30-17h  
VEN. : 8h30-12h30/13h30-17h

POINT INFO DU PANORAMA  
MER. : 17h30 - 19h  
VEND. : 17h30 - 19h  
SAM. : 9h - 12h30